



Cellule de coordination avec le milieu communautaire

16 avril 2020

Synthèse des informations transmises aux organismes communautaires par le Service régional des activités communautaires et de l'itinérance ainsi que la Direction régionale de Santé publique.

Sujets	Informations
Informations COVID-19	<p>À la population : http://santemontreal.ca/coronavirus Aux professionnels : https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/coronavirus-covid-19/maladie-a-coronavirus/ Pour toutes questions spécifiques en lien avec le Coronavirus ou si vous avez de la toux ou de la fièvre : 1-877-644-4545 La meilleure protection contre la COVID-19 consiste à appliquer en tout temps les mesures d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire. Ces mesures sont disponibles en français et en anglais sur le Portail Santé Montréal.</p>
Mise à jour de la situation	<p>Véronique Duclos, chef du Service environnement urbain et saines habitudes de vie au CCSMTL et Judith Archambault, médecin à la DRSP font un retour sur la notion de confinement. Le confinement ne veut pas dire de rester en tout temps dans son logement. La personne peut sortir pour un rendez-vous médical, prendre une marche, tout en respectant la mesure de distanciation sociale.</p> <p>La DRSP a demandé à la SPVM de concentrer ses interventions sur les attroupements et les commerces qui ne respectent pas la mesure de distanciation sociale.</p> <p>Des interventions avec les ressources pour personnes âgées sont en cours afin de rappeler le concept de confinement tel que précisé ci-haut.</p> <p>Guillaume Lemay, coordonnateur en prévention, promotion dans les parcours de vie à la DRSP se joint à nos conférences téléphoniques parce que ses équipes de Périnatalité et Petite Enfance, Développement des jeunes, et santé des adultes et aînés, donc de la grossesse à 100 ans travaillent étroitement avec les organismes communautaires. M Lemay précise qu'une correspondance a été acheminée aux organismes concernés au sujet des mesures 3.1 et 4.2 qui sont reconduites. Le financement se poursuit, pas de reddition de comptes à court terme et des précisions concernant la reddition de comptes seront faites à l'automne. Il est toujours possible de transmettre vos questions concernant la Santé publique via l'adresse du Service régional (serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).</p>

Suivi depuis la dernière conférence

Sécurité alimentaire : Lors de la cellule d'urgence en aide alimentaire pilotée par la Ville de Montréal, Mmes Lusignan et Duclos ont partagé les questions et enjeux soulevés par les organismes communautaires concernant la cellule services alimentaires et les cellules locales : la disponibilité des denrées, l'augmentation de 20 % de demandes pour les popotes, les menaces de fermeture de certaines popotes, le manque de financement pour le nouveau service d'aide aux courses, le problème de liquidité chez les aînés pour payer l'épicerie, les quantités d'approvisionnement par Moisson Montréal.

Des représentants de la Ville de Montréal communiqueront avec les représentants de cellules locales afin de capter les besoins spécifiques que le régional pourrait soutenir. Ils en profiteront aussi pour préciser les lignes de communication fluide entre le local et le régional. Mmes Lusignan et Duclos ont demandé que les coordonnateurs territoriaux soient informés lorsque leurs cellules seront rencontrées.

La Tablée des chefs va préparer 1 600 000 repas. Lors de la tournée des cellules locales, la Ville validera si les organismes communautaires ont des congélateurs pour recevoir ces repas. Les organismes communautaires ayant des congélateurs doivent s'assurer que la cellule locale de votre territoire a cette information. Moisson Montréal souhaite s'arrimer davantage avec les besoins locaux, la cellule d'urgence en aide alimentaire travaille à préciser les lignes de communication. Les responsables de la cellule d'urgence de la Ville de Montréal acheminent aux participants et aux coordonnateurs territoriaux, un bulletin hebdomadaire.

C-SAM a déposé un rapport présentant des recommandations pour la cellule en aide alimentaire. Considérant qu'il y a plusieurs recommandations, il a été convenu que la priorisation de celles-ci se fera en cohérence avec les besoins recueillis auprès des cellules locales.

Outils disponibles pour les organismes communautaires : Véronique précise que la DRSP ne développera plus de fiches dans le format qu'elles ont été produites depuis le début de la pandémie. La DRSP développera davantage des fiches-conseils. À la demande des partenaires, la DRSP produira aussi des avis. D'ici quelques jours, un avis sur l'agriculture urbaine sera diffusé. À partir de maintenant, nous présenterons dans le bulletin que les nouveautés hebdomadaires.

Nouveauté de la semaine	Références
Outil pour soutenir enfant COVID-19	https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-210-15W.pdf (Document en annexe)
Guide autosoins LSQ et ASL	https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-autosoins-covid-19/
Affiches avec picots préparées par l'équipe SMD de l'Ouest	En validation, dès qu'elles seront disponibles nous vous les acheminerons

Outils sur le site du MSSS : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>.

Outils sur le site de INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations>

En attente du matériel pour les personnes Cri, Atikamekw et Innu.

	<p>Le fonds d'urgence : Financement : Le MSSS a confirmé pour la région de Montréal un fonds d'urgence de 4 800 000 \$ destiné aux organismes communautaires admis et/ou financés pour la mission globale dans le cadre du PSOC et offrant des services essentiels (hébergement, alimentation, transport, services santé physique et santé mentale pour personnes vulnérables et marginalisées). Un sondage auprès de ces organismes a été réalisé pour connaître leurs besoins financiers additionnels dans le contexte de la pandémie.</p>
	<p>Suivi sécuritaire des drogues : Véronique Duclos indique qu'elle n'a pas eu de nouvelle information outre celle à l'effet qu'un usager ayant accès à un médecin pas de problème pour le suivi, mais pour les nouveaux utilisateurs ce n'est pas possible actuellement.</p>
<p>Matériel</p>	<p>Matériel : forts de l'expérience acquise lors des deux premières distributions, nous sommes à rédiger un processus simple et fluide afin d'optimiser les prochaines distributions.</p> <p>Priorité 1 (Incontournable – visant à ne pas être en rupture de matériel) – Régional</p> <p>Itinérance : Refuges, unités d'hébergement mises en place temporairement, certains centre de jour / services de cafétéria, soins à domicile, travailleurs de rue, hôtels de débordement et de confinement.</p> <p>Priorité 2 : autres hébergements – Régional</p> <p>Priorité 3 : Aides alimentaires – Local</p> <p>Les besoins des sites injection supervisée ont été captés.</p> <p>D'ici la présentation du processus, veuillez transmettre vos besoins urgents de matériel via le courriel du service régional serviceregional.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).</p>
<p>Service IVD</p>	<p>Directive pour les services en IVD : Le MSSS souhaite faciliter l'accès aux services essentiels aux personnes sourdes et malentendantes en encourageant la pratique de l'interprétation visuelle à distance (IVD), et ce, particulièrement dans les centres de dépistage, les centres désignés pour la prise en charge de personnes affectées par la COVID-19 et les milieux d'hébergement désignés COVID-19.</p> <p>L'IVD s'actualise par l'utilisation d'un appareil portable muni d'une caméra, d'un micro, d'un haut-parleur et d'un accès à un réseau Internet à haute vitesse. Pour l'utilisateur ayant un appareil personnel, nous demandons de privilégier son utilisation et que l'accès au réseau Internet à haute vitesse sans-fil de l'établissement lui soit offert.</p> <p>Processus : Les personnes sourdes communiquent avec le SIVET ou le CCSMM et eux feront les liens avec les centres de dépistage ou les centres désignés. En tout temps, les intervenants du réseau peuvent communiquer avec le SIVET et le CCSMM pour demander un interprète. (Document explicatif joint)</p>
<p>Besoins énoncés par les regroupements des organismes communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notre organisme désire supporter un autre organisme pour la distribution alimentaire. Par contre, j'aimerais m'assurer que tout est correct pour eux. Est-ce que deux personnes d'adresses différentes peuvent voyager dans la même voiture? Réponse : oui, mais favoriser la plus grande distance entre les deux personnes, par exemple la 2^e personne pourrait s'asseoir sur la banquette arrière. ➤ Certains représentants des organismes communautaires ont identifié des personnes en détresse présentement en confinement. La question est où peut-on les référer. Réponse : Vers les services psychosociaux du CLSC. Ajouter numéro de téléphone des CLSC. <p>http://www.sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources/clsc/ (merci de copier le lien sur votre navigateur)</p>

20200416_préparé par Hélène Laflamme_ Service régional des activités communautaires et de l'itinérance/Direction des services généraux en partenariats urbains au CCSMTL, en étroite collaboration avec la Direction régionale de santé publique.